

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 26 MARS 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par M. QUENTIN
Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. SIMONNET
Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 H 30.

Madame Marie-José DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dans le cadre des travaux d'aménagement du Quai des Sabliers, au port de Royan.

- de procéder à la régularisation par voie d'achat des parcelles cadastrées section AP n° 478, d'une superficie de 9 m², AP n° 479, d'une superficie de 8 m², AP n° 480, d'une superficie de 26 m², AP n° 481, d'une superficie de 8m², situées dans l'emprise de la Route de Maisonfort et appartenant aux Consorts GOULARD-ETOURNEAU,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition de ces parcelles, moyennant la somme globale de 2.346 €. (Deux mille trois cent quarante-six Euros), au profit de la ville de Royan,

- de confier la rédaction de l'acte authentique d'achat, à l'étude de Maître David CHAUVIN, notaire à SAINT-AGNANT (17620), les frais de transaction étant pris en charge par la Ville de Royan,

d'imputer les dépenses liées au frais d'enregistrement au budget communal.

- d'annuler et de remplacer la délibération n° 11.118 du 20 juin 2011 et la convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire, par lesquelles la S.A.R.L. PB HELICOPTERES, représentée par Monsieur Philippe BEAUFILS a été autorisée à déposer un permis de construire en vue de l'édification d'un hangar privé pour hélicoptères, de 300 m², en limite du camp d'aviation, sur le site de l'aérodrome de Royan-Médis,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer une convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire, d'un espace d'une superficie totale de 472,64 m², comprenant une surface de 303,84 m² destinée au hangar et d'une surface de 168,80 m² correspondant au taxiway, dont la localisation sera définie par la Ville, avec la SCI PB HELICOPTERES, représentée par Monsieur Philippe BEAUFILS,

- d'autoriser Monsieur Philippe BEAUFILS à déposer un permis de construire en vue de l'édification de ce hangar pour hélicoptères, sur une parcelle appartenant à la Ville de Royan, cadastrée section AV n° 39, située sur l'aérodrome de Royan-Médis, conformément à la convention d'occupation du domaine public aéroportuaire précitée.

- d'approuver la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à intervenir avec la société FLORE, SCIENCES, NATURE, pour l'exploitation d'un parc de loisirs, dans les espaces et bâtiments dits "Jardins du Monde", pour une durée de vingt-cinq ans, moyennant un loyer annuel de 45 000 euros en 2012, de 50 000 euros en 2013, de 55 000 euros en 2014, révisable pour les années suivantes.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer cette convention.

- de dissimuler les réseaux aériens de la rue Paul DOUMER,

- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière, afin de mener à bien ce projet,

- de confier au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural (S.D.E.E.R.) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,

- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

- d'attribuer les subventions « Scolaire et Formation » suivantes :

○ SEGPA COLLEGE HENRI DUNANT	500,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE CORDOUAN	1 000,00
○ MAISON DES LYCEENS (LYCEE DE L'ATLANTIQUE)	1 000,00
○ ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE	1 579,00
○ ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	794,60
○ ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE	1 869,00
○ LA PREVENTION ROUTIERE	500,00
○ COMITE D'HYGIENE BUCCO-DENTAIRE DE LA CHARENTE MARITIME	1 142,00
○ ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLEGE EMILE ZOLA	500,00
○ ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY	2 014,00
○ ECOLE PRIMAIRE LOUIS BOUCHET	1 504,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE HENRI DUNANT	1 000,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE EMILE ZOLA	
○ PREVENTION MAIF	1 000,00
○ ECOLE PRIMAIRE JEAN PAPEAU	500,00
○ ECOLE MATERNELLE JEAN PAPEAU	1 014,00
○ ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	434,60
○ ECOLE MATERNELLE LA CLAIRIERE	434,60
○ ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET	434,60
	579,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

- de fixer à 47 670 € (Quarante sept mille six cent soixante-dix euros) le montant de la contribution forfaitaire de la Commune de ROYAN, à verser pour l'année scolaire 2011/2012 aux classes maternelles de l'Ecole Sainte Marie/Saint Jean-Baptiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat.

- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2012.

- de fixer à 63 963,76 € (Soixante trois mille neuf cent soixante-trois euros soixante seize centimes) le montant de la contribution forfaitaire de la Commune de ROYAN à verser pour l'année scolaire 2011/2012 aux classes élémentaires de l'Ecole Sainte Marie/Saint Jean- Baptiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat.

- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2012.

. de modifier les crédits de l'exercice 2012 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
2313.4143	- Travaux Centre Equestre	+ 3 000,00 €	
2315.822	- Travaux de Voirie	- 3 000,00 €	

- de maintenir en 2012 le taux des impôts communaux au même niveau qu'en 2010 et 2011,
 - de voter en conséquence les taux qui seront portés sur l'Etat N°1259 COM intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 » comme suit :

- *Taxe d'habitation* : 10,71 %
- *Taxe foncière (bâti)* : 29,53 %
- *Taxe foncière (non bâti)* : 52,37 %

- d'attribuer une subvention de 46.000 euros (quarante-six mille euros) à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+).

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+).

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 59.076 euros (cinquante-neuf mille soixante-seize euros) à l'Association Groupement d'Intérêt Communal et Commercial (G.I.C.C.) - Royan Shopping.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Groupement d'Intérêt Communal et Commercial (G.I.C.C.) - Royan Shopping.

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer les subventions « Animation » suivantes :

- Royan la Belle Epoque	5.400,00 €
- Royan d'Hier et d'Aujourd'hui	815,00 €
- Les Vieux Volants du Pays Royannais	1.100,00 €
- Cristal Production	2.500,00 €
- Urban Gliss Royannaise	6.100,00 €

15.915,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220.

- d'attribuer les subventions « Social, Jeunesse et Famille » suivantes :

○ SECOURS POPULAIRE	1 800,00
○ FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE (FNACA)	1 200,00
○ SECOURS CATHOLIQUE	1 800,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

- d'attribuer les subventions « Culturelles » suivantes :

- UNIVERSITE INTER-AGES	14 300,00 €
- COMPAGNIE DE L'ARENE	1 800,00 €
- CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	4 800,00 €
- ENSEMBLE VOCAL ARCANTE	4 100,00 €
- SUPERCAGUILLE	800,00 €
- ROYAN VIDEO CAMERA CLUB	3 900,00 €
- GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	1 550,00 €
- CLUB PHILATELIQUE DE LA COTE DE BEAUTE DE ROYAN	1 000,00 €
- CHORALE CHANT'AMI	250,00 €
- CANT'OCEA	700,00 €
- SWINGING COMPAGNIE	800,00 €
- SEQUENZA	461,00 €
- LA BIBLIOTHEQUE DU CENTRE HOSPITALIER	300,00 €
- GROUPE THEATRE DE ROYAN	100,00 €
- PETITS CHANTEURS DE NOTRE DAME DE ROYAN	510,00 €
- BALADINS DU ROI-YAN	400,00 €
- LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	400,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

- de solliciter du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention dans le cadre de l'aide au spectacle vivant, pour la programmation "Bravo" 2012,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

- de solliciter du Conseil Régional de Poitou-Charentes une subvention, au taux le plus élevé, dans le cadre des actions liées au label Ville d'Art et d'Histoire,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

- de solliciter du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention, au taux le plus élevé, dans le cadre des actions liées au label Ville d'Art et d'Histoire,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

- d'attribuer une subvention de 28.500 euros (vingt-huit mille cinq-cents euros) à l'Association Echancrures.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Echancrures.

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 43.000 euros (quarante-trois mille euros) à l'Association « DIVERTIMENTO ».

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « DIVERTIMENTO ».

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12.900 euros (douze mille neuf cents euros) à l'association Centre d'Arts Plastiques de Royan, portant la subvention totale à 41.400 € (quarante et un mille quatre cents euros).

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue avec l'association Centre d'Arts Plastiques de Royan,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1.

- d'attribuer à la voie de liaison entre la rue des Renards et la rue des Champs, la dénomination suivante :
 - Rue des Bacries
- d'attribuer à l'impasse raccordée sur la rue des Bacries, la dénomination suivante :
 - Impasse du Goupil

- d'attribuer une subvention complémentaire de 6.000 euros (six mille euros) à l'Association Royan Vaux Atlantique Football Club (RVAFC), portant la subvention totale à 30.000 € (trente mille euros).
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Royan Vaux Atlantique Football Club (RVAFC).
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à solliciter, auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), une subvention au taux le plus élevé, pour l'acquisition de gilets pare-balles pour les agents de la Police Municipale de la Ville de Royan.

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.) et les communes membres de la C.A.R.A., pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre et de marchés de travaux relatifs à la mise en accessibilité des arrêts du réseau de transport « Cara'bus »,
- d'approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant la C.A.R.A. comme coordinateur du groupement et l'autorisant notamment à ce titre à signer et exécuter, au nom et pour le compte des tous les membres du groupement, le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande,

DESIGNE

- après un vote à bulletin secret, comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commande : Mme PELTIER,
- après un vote à bulletin secret, comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commande : M. REVOLAT,
- comme représentant au sein du comité de suivi : M. BESSON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h



Pour le Député-Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD